

**Le littoral algérien entre protection de l'environnement et les impératives du développement touristique: enjeux et perspectives**  
**The Algerian coast between environmental protection and the imperatives of tourist development: challenges and perspectives**

**BOUTARCHA Fahima<sup>1</sup>**

<sup>1</sup>Université de Bejaia (Algérie), fahima.boutarcha@univ-bejaia.dz

**Date de réception :** 03/07/2022

**Date d'acceptation:** 18/09/2022

**Date de publication :** 30/09/2022

**Résumé :** Dans cette contribution, nous proposons de faire une analyse des impacts des activités touristiques sur l'environnement littoral, l'interaction entre l'homme et le milieu littoral, à montrer la fragilité de l'espace face à l'action anthropique. Celle-ci prend plusieurs formes, allant de l'urbanisation à l'exploitation des ressources naturelles. Le développement du tourisme dans la bande côtière, engendre des effets nuisibles sur l'environnement. En effet, le pilier environnemental reste peu intégré dans les actions d'aménagement, ce qui engendre les déséquilibres constatés. L'Etat, doit alors mettre en place de sérieuse solution pour la GIZC de façon rationnelle, et la mise en place d'une stratégie de développement du tourisme dans le cadre institutionnel et réglementaire, qui permettront de concilier les domaines socio-économiques et écologiques.

**Mots-Clés :** le tourisme; le littoral ; action anthropique ; effet nuisible ; la GIZC.

**Jel Classification Codes :** Q 26, Q 56, L 83.

**Abstract:** In this contribution, we propose to analyze the impacts of tourist activities on the coastal environment, the interaction between man and the coastal environment, to show the fragility of space in the face of anthropogenic action. This takes many forms, ranging from urbanization to the exploitation of natural resources. The development of tourism in the coastal strip has harmful effects on the environment. Indeed, the environmental pillar remains poorly integrated into development actions, which generates the imbalances observed. The State must then put in place a serious solution for ICZM in a rational way, and the establishment of a strategy for the development of tourism within the institutional and regulatory framework, which will make it possible to reconcile the socio-economic and ecological fields.

**Keywords:** tourism; the coast; anthropogenic action; adverse effect; ICZM.

**JEL Classification Cods:** Q 26, Q 56, L 83.

---

**Auteur correspondant(e):** BOUTARCHA Fahima; **E-mail:** fahima.boutarcha@univ-bejaia.dz

### **Introduction :**

La côte algérienne s'étend sur près de 1200 km, elle est caractérisée par les côtes rocheuses, les côtes sableuses et quelques lagunes. Elle est aussi, caractérisée par la rareté des îles tout en étant riche en aires marines protégées et en zones humides (Grimes S., 2004). Les 14 wilayas côtières contiennent un réseau hydrographique qui se situe au bord de la mer et qui compte environ 31 oueds, dont les plus importants sont les oueds : Chéelif, Soummam, El Harrach, Tafna, El Melah, El Kébir, El Hamiz et Safsaf. Ces réseaux déversent directement dans la mer et drainent tous les déchets à l'origine terrigènes. Ces oueds représentent des collecteurs de tous les polluants engendrés par les activités humaines, surtout agricoles et industrielles (United Nations Environnement Programme Méditerranéen action plan, 2017). La majorité des activités socio-économiques sont installées sur la frange côtière où se trouvent les grandes agglomérations urbaines telles qu'Alger, Oran et Annaba, ainsi que les grands pôles industriels dont près de trois quarts sont installés sur la zone côtière telle qu'Arzew, Alger, Bejaia, Annaba et Skikda (Akli M.A, 2007).

La bande côtière algérienne subit une pression démographique croissante, un trafic maritime et des activités portuaires intenses. Cette pression engendre des effets nuisibles sur l'environnement marin en fonction du déversement de différents types de rejets terrigènes drainant vers la mer et qui sont créés par les activités humaines terrestres. Ces activités ont des effets nuisibles sur les ressources de la mer par leurs effets polluants et d'autres causes comme le changement climatique. Dans ce contexte, la recherche des mécanismes de développement du tourisme et la gestion intégrée des zones côtières est un enjeu national prioritaire.

Notre objectif, est de présenter les déterminants socio-économiques et anthropiques engendrés par le développement des activités touristiques et son impact sur la frange côtière algérienne.

Cet objectif peut être formulé sous la forme de la question principale suivante : « **quel est l'incidence de développement du tourisme balnéaire sur l'environnement littoral ?** ». Pour mener à bien cet article, notre réflexion se base sur les hypothèses suivantes:

H1 : le développement socio-économique dans le littoral algérien, consiste une gestion efficace et durable des zones côtières.

H2 : La mise en place du cadre institutionnel et réglementaire pour sauvegarder l'environnement littoral, exigent la gestion intégrée des zones côtières.

Notre étude, a pour objet de présenter les impacts irréversibles liés à l'urbanisation de la côte. Pour cela, nous présentons les autres effets non moins importants (l'érosion côtière, l'exploitation de la terre agricole, ... etc.). Enfin, nous interrogeons sur la politique institutionnelle et réglementaire de l'Algérie en faveur de la biodiversité et la protection des espaces naturels en général et l'environnement côtier en particulier. Pour cela, la stratégie adoptée par l'Algérie pour le développement du tourisme est un enjeu prioritaire très important par la mise en place de la GIZC.

## **Le littoral algérien entre protection de l'environnement et les impératives du développement touristiques : enjeux et perspectives**

### **1. Des impacts irréversibles liés à l'urbanisation de la côte**

D'après les données de tableau N°01, il y a une évolution à la hausse de la population résidente sur le long de la zone côtière (Attané, Courbage, 2003). Cette population passe, en effet de 3347 hab/km en 1990 à 4150 en 2000, et devrait passer à 6238 en 2025. Les phénomènes d'agglomération excessive des populations soutenues par une forte urbanisation sont des tendances lourdes générant des déséquilibres profonds qui caractérisent le peuplement de la zone littorale. Cette évolution risque de s'accroître avec les politiques de ré-industrialisation du pays et du développement des PME (MATE, 2014).

**Tableau N°01:** La pression humaine sur le littoral et dans les régions côtières

Algérie	Habitants des agglomérations situées sur la ligne de côte par kilomètre de côte (hab. /km de côte)		
	1990	2000	2025
	3347	4150	6238

Source: **Attané, Courbage (2003)** « la démographie en méditerranée, situation et projections ». OMT-plan bleu.

La maîtrise de l'urbanisation serait en corrélation avec un développement équilibré et ciblé dans la zone. Si toutes les dispositions contenues dans le plan d'action du PAC algérois, ainsi que les orientations et les recommandations du SNAT<sup>1</sup> et du SDAT<sup>2</sup>. Si les PDAU<sup>3</sup> tiennent compte des équilibres à maintenir tels que stipulés dans la réglementation nationale et si les POS<sup>4</sup> respectent strictement et rigoureusement les prescriptions contenues dans les orientations en matière d'urbanisation et de développement, une configuration plus douce de la consommation des surfaces urbanisables sera alors possible avec un rythme de 0,8 % à 1 % au maximum de la surface totale urbanisable, soit une surface totale consommée à l'horizon 2025 de 52 % (GRIMES S., 2007). Cependant, les principaux programmes d'urbanisme, de traitement d'alimentation en eau, d'assainissement et de transports, liées à la bonne qualité de l'environnement demeurent des textes archivés sans application.

Durant ces dernières décennies, l'orientation de l'effort national de développement vers les villes portuaires, plus particulièrement celles dotées de meilleures infrastructures, héritées de la période coloniale, ont entretenu un phénomène d'urbanisation intensive, à l'origine de la formation d'aires métropolitaines à forte concentration de population littorale dont l'axe Blida-Alger est une bonne illustration. D'après le tableau N°02, il y a une nette évolution de la population urbaine d'une année à une autre (Nations unies, 2005).

<sup>1</sup> Schéma national d'aménagement du territoire (instrument d'aménagement du territoire/niveau national).

<sup>2</sup> Schéma directeur d'aménagement du touristique (instrument d'aménagement du territoire).

<sup>3</sup> Plan directeur d'aménagement du territoire (instrument d'aménagement du territoire/niveau wilaya).

<sup>4</sup> Plan d'occupation du sol (instrument d'aménagement du territoire/niveau local).

**Tableau N°02:** La population urbaine (en milliers)

Désignation	1970	1995	2005	2015	2025
Algérie	5430	15831	20804	26406	34081

Source: Nations unies (2005) : la population urbaine en Algérie.

## **2. Autres effets de dégradation non moins importante**

L'industrie du tourisme est une activité économique à une importance vitale, pour des nombreuses zones côtières. Il engendre, un effet majeur dans la dégradation de l'environnement marin et côtier.

**2.1. L'évaluation des conséquences de l'urbanisation sur le foncier agricole**, énonce que la surface agricole par l'agriculture au profit de l'extension urbaine dans le littoral Oranais depuis 1970, est d'environ 5.470 hectares. Selon une étude basée sur un traitement des images satellitaires (Missoumi M. A., Hadeid M. et Desponds D., 2019), la surface urbanisée de l'agglomération oranaise est passée de 6013 ha en 2008 à 7104 ha en 2017. Cet étalement s'est fait au détriment de terres agricoles fertiles ayant constitué durant des siècles un riche terroir fortement structuré par un semis de grandes fermes.

**2.2. Des perspectives de reprise des exploitations difficiles**, du fait des pressions foncières plus importantes et dans une conjoncture générale de diminution de l'activité agricole, le littoral amplifient souvent fortement les problèmes rencontrés sur l'ensemble du territoire: âges des exploitantes en hausse, augmentation du prix des terres, perspectives de reprise plus difficiles.

Les exploitations agricoles sont un peu plus anciennes dans les cantons littoraux qu'en moyenne nationale. Les difficultés de reprises sont d'autant plus accentuées lorsque les exploitations se situent dans des zones fortement touristiques (DATAR, 2004).

Selon les estimations effectuées par les services du Ministère de l'Intérieur, sur la base d'une enquête sur la déperdition des terres agricoles du fait de la croissance industrielle et urbaine, plus de 150.000 hectares ont été concédés par l'agriculture depuis l'indépendance.

La pression industrialo- urbaine a conduit le législateur à consacrer la notion de protection des terres à vocation agricole, pour les soustraire aux besoins des autres secteurs socio-économiques. Mais ces dispositions juridiques, soutenue certes par de bonnes intentions, ont rencontré des limites liées, entre autres, aux insuffisances et au manque de rigueur des instruments de gestion spatiale de territoire.

## **2.3. L'érosion côtière**

Devenue un des principaux problèmes environnementaux dans le monde, elle va de pair avec l'amincissement et le recul des plages. Le système littoral est devenu fragile et plus en plus rétréci. La côte algérienne, d'une longueur d'environ 1200 km, connaît une forte proportion

## **Le littoral algérien entre protection de l'environnement et les impératives du développement touristiques : enjeux et perspectives**

---

de plages en érosion ; ce phénomène s'accroît continuellement par la conjonction de divers facteurs : période de pénurie sédimentaire naturelle, piégeage des sédiments par les barrages et les ports, extraction abusive de sable, pollutions et mauvaise occupation du rivage, etc.

### **2.4. L'incidence du tourisme sur l'écologie**

L'activité touristique est une source de destruction écologique, des milliards de tonnes de déchets sont jetés dans les mers et les océans. La production des déchets liquides et solides dans les zones touristiques dépassent la capacité des infrastructures pour les transporter à cause de la forte demande touristique en hautes saisons. La pollution affecte aussi la qualité de l'eau de mer et l'eau potable qui a de sévères complications sur la santé humaine. Il existe une relation cause-effet entre le tourisme et la pollution. Le tourisme est source de pollution et inversement la pollution affecte les attraits touristiques naturels.

### **2.5. L'incidence du tourisme sur l'eau :**

L'eau représente une ressource vitale pour l'activité touristique, la demande en eau atteint son maximum en été à cause du nombre des arrivées de touristes, il est difficile de satisfaire cette grande demande en eau surtout dans les destinations chaudes qui connaissent des désertifications (BENHADDOU Khedidja Soumeiya, 2017). L'eau est utilisée dans les hôtels, les piscines et dans les terrains de golf. L'activité touristique demande beaucoup de ressources en eau et comme beaucoup de régions du monde souffrent d'insuffisance de cette ressource importante telle que la Mer Méditerranée ; il est nécessaire d'éviter le gaspillage et d'équilibrer la demande selon les ressources existantes.

### **3. le tourisme et qualité des eaux de baignade :**

Le tourisme dans les zones côtières, exerce des pressions sur les ressources environnementales et culturelles et affecte de manière négative les espaces à la fois fragiles et convoités. Le tourisme balnéaire étant la motivation essentielle des estivants nationaux, les autorités publiques, dans le souci d'améliorer la qualité de vie du citoyen notamment pendant la période estivale, veillent à préserver les eaux de mer en les soumettant à des examens fréquents afin que les plages soient accessibles sans danger aux populations (Lakahal Farida, 2017). L'Algérie s'efforce pour intégrer le volet de durabilité dans le processus de développement touristique en zone côtière. Les flux touristiques dans les zones côtières constituent un processus accéléré de littoralisation. Une partie du littoral algérien a été artificialisée, soit par l'urbanisation, soit par d'autres activités telle que le tourisme. Afin de cartographier et de mesurer la pression que le tourisme exerce sur les différents espaces côtiers en Algérie, 03 indicateurs sont principalement utilisés, à savoir, la fréquence touristique, les capacités d'hébergement, et la fréquentation des plages. La capacité d'hébergements hôteliers est fortement liée au processus de métropolisation, une forte corrélation est observée entre le rang de la ville dans l'armature urbaine et le nombre de lits offerts par les hôtels. D'une façon générale les capacités d'accueil en Algérie sont très faibles comparés aux autres pays méditerranéens, le secteur du Tourisme en Algérie souffre d'insuffisances au plan de l'hébergement. Cependant une grande part de l'offre d'hébergement se concentre au niveau des wilayas côtières, deux facteurs expliquent cette situation :

**3.1. La prédominance du tourisme urbain**, au niveau des villes côtières (plus de 64% de l'offre globale) et balnéaire 18% comme filières dominantes en Algérie (Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013). L'attractivité exercée par le littoral, en effet toutes les métropoles du pays se situent sur cet espace géographique, en conséquence c'est le lieu par excellence du tourisme urbain et d'affaires.

Sur les 205 ZET classées se répartissent comme suite ; 160 ZET se situent au niveau des wilayas côtières avec une superficie de 37.006,60 ha, 22 ZET se situent au niveau des hauts plateaux avec une superficie de 6.464,83 ha; et 23 ZET se situent au niveau du sud avec une superficie de 9.728,20 ha (SAAD Kahina, MESSAOUDENE Siham, 2018).

Au niveau national, la croissance démographique et celle de la demande sociale sont de plus en plus importante dans le domaine du tourisme balnéaire, comme le montre le tableau N° 3.

**Tableau N°3:** Le nombre de touristes dans la région côtière, 1990- Projection de 2025 (en milliers).

Pays	Tourisme international			Tourisme national			Total		
	1990	2000	2025	1990	2000	2025	1990	2000	2025
Algérie	227	260	593	2238	3033	5503	2465	3293	6096

Source: Organisation Mondiale du Tourisme (2001).

D'après le tableau N°3, le tourisme international (les touristes étrangers) est plus faible par rapport au tourisme national (les touristes nationaux), en raison de la détérioration des conditions sécuritaires durant la décennie 1990 qui a fait fuir le tourisme du pays. Mais le tourisme restera un élément très important dans le développement de l'économie du pays. Selon les prévisions de l'OMT, le nombre de touristes atteindrait plus de 6096 millions vers 2025.

**3.2. Une perte du foncier touristique**, plusieurs Zones d'expansion et sites touristiques ZEST se situent sur les plaines littorales caractérisées par des terres agricoles fertiles qui ont tendance à disparaître à cause de l'implantation des projets touristiques, aussi le développement du tourisme au détriment d'espace naturel et forestier intact, induisant à la dégradation des sols et de la biodiversité.

L'Algérie est parmi les premières destinations touristiques du monde, a connu un sort touristique très important qui rend toutes les zones côtières du pays exposées à une pression massive, lors des dernières décennies cette pression est principalement concentrée sur la partie nord de la méditerranée lors de la saison touristique. Les régions côtières méditerranéennes accueillent chaque année quelques 220 millions de touristes ( GRIMES S, 2014).

Le tourisme dans les zones côtières, exerce des pressions sur les ressources environnementales et culturelles et affecte de manière négative les espaces à la fois fragiles et convoités. Le tourisme balnéaire étant la motivation essentielle des estivants nationaux, les autorités publiques, dans le souci d'améliorer la qualité de vie du citoyen notamment pendant la période estivale, veillant à préserver les eaux de mer en les soumettant à des examens fréquents afin que les plages soient accessibles sans danger aux populations. L'Algérie s'efforce pour intégrer le volet durabilité dans le processus de développement touristiques en

## **Le littoral algérien entre protection de l'environnement et les impératives du développement touristiques : enjeux et perspectives**

---

zone côtière. Les flux touristiques dans les zones côtières constituent un processus accéléré de littoralisation.

A cela s'ajoutent des problèmes d'aménagement et de pollution. Ainsi, sur les 136 plages que compte le Nord-Ouest, 63 sont interdites à la baignade pour des raisons de pollution, d'accessibilité et de sites rocheux. Les espaces de haute valeur touristique du littoral sont délimités et classés en ZET.

Les résultats d'analyse physico-chimique obtenus par les services de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable concernant 125 plages, durant la période estivale de l'année 2009, ont dégagé ce qui suit :

- 81 plages étaient de bonne qualité (65%) ;
- 18 plages étaient de qualité acceptable (14%) ;
- 26 plages avaient des résultats insuffisants (21%).

### **4. la politique de l'Algérie en faveur de la protection des espaces naturels et côtiers**

L'Algérie a mis en place plusieurs politiques institutionnelles et réglementaires, qui à pour objet la sauvegarde de la biodiversité côtier au détriment de développement du tourisme balnéaire.

#### **4.1. Une GIZC est-elle possible pour préserver le littoral algérien :**

La GIZC constitue l'une des solutions qui permet de conduire, de valoriser le territoire en ce qui concerne la gestion dans le cadre de développement durable. Cette évolution s'engage de traiter, avec tous ses éléments environnementaux, socio-économiques.

La GIZC résulte de la gestion, dénommée intégrée, on ne peut pas changer aux programmes de planification ou de gestion globaux ou sectoriels existants. Mais protéger à leur pertinence et cohérence, en appelant à des outils dédiés et en impliquant l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par cette gestion. Le PAC, dont la mission est de promouvoir la GIZC pour le développement des zones côtières méditerranéennes.

En outre, le Commissariat national du littoral (CNL) est un instrument institutionnel pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)<sup>5</sup>. Il a été créé pour mettre en œuvre la politique nationale de protection du littoral, et de participer avec les autres institutions à le valoriser. Parmi ses missions structurantes, il y a lieu de citer l'élaboration des PAC à travers une typologie des espaces littoraux et en assistant les collectivités locales dans leur intervention sur le littoral, la mise en place d'un système d'information « littoral », l'identification des zones à risques, et la proposition des mesures de prévention des risques naturels et/ou technologiques qui peuvent survenir sur le littoral. Le CNL est également

---

<sup>5</sup> Le Protocole GIZC qui est le septième Protocole établi dans le cadre de la Convention de Barcelone à être entré en vigueur. Il représente une étape cruciale dans l'histoire du Plan d'Action pour la Méditerranée. Il vient compléter une série de Protocoles pour la protection de l'environnement marin et de la région côtière en Méditerranée. Ce Protocole constituera pour les pays de la région méditerranéenne un instrument pour mieux assurer la gestion et la protection de leurs zones côtières ; il leur offre, en outre, la possibilité et le cadre afin de faire face aux nouveaux défis auquel l'environnement côtier de cette région fait face aujourd'hui, notamment une meilleure adaptation aux problèmes liés aux changements climatiques et à leurs effets sur les zones côtières.

chargé d'identifier les sites d'intérêt écologique, paysager et culturel en vue de leur conservation (CNLA, 2005).

Le CNL est responsable de l'élaboration et de l'actualisation du cadastre national du littoral, qui est un outil de base pour le diagnostic général de la loi littorale et de ses effets sur le terrain. Il sert aussi de référence pour les instruments de planification de l'espace littoral. Pour ce faire, le CNL est chargé, en concertation avec les acteurs concernés, d'établir des termes de référence pour l'actualisation cyclique du cadastre du littoral déjà établi en 2008.

Le CNL a également mis en application des cadres réglementaires comme le Schéma ou Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU), ainsi que les plus classiques Plans d'Occupation des Soles (POS) qui ont été insaturés par la loi 90-29 du 01-12-1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme et ses décrets d'application 91-177 du 28-05-1991, et 91-178 du 28-05-1991 (MELHAOUIM. Et EL HAFIDL., 2008).

Le PDAU a pour mission de déterminer la destination générale des sols, la nature et le tracé des grands équipements d'infrastructure. Ce dernier est compatible avec les orientations de la loi 02-02 du 05-02-2002 et le plan d'aménagement côtier, et de fixer les termes de référence des POS (Tarik Ghodbani, Othmane Kansab et Abdelaziz Kouti. 2016).

Le POS c'est un instrument d'urbanisme réglementaire, procédant d'une politique de protection. Dans le respect des dispositions du PDAU, le POS fixe de façon détaillée les droits d'usage de la sole et de construction pour le secteur concerné (Magfour Kacemi M, 2004). Il est très intéressant d'appliquer le PDAU et le POS qui sont mentionnés dans la loi littorale qui doivent :

- Veiller à orienter l'extension des centres urbains existant vers les zones éloignées du littoral et de la côte maritime ;
- Classer dans les documents d'aménagement du littoral comme aires classées et frappées de servitudes, les sites présentant un caractère écologique, paysager, culturel ou touristique ;
- Encourager et œuvrer pour le transfert vers des sites appropriés, des installations industrielles existantes dont l'activité est considérée comme préjudiciable à l'environnement côtier.

Les projets de Plan d'Aménagement côtier (PAC- cadastre littoral) représentent une importance particulière, car ils permettent de classer les secteurs côtiers en milieux urbanisables, non urbanisables ou à protéger, en tenant compte des spécificités du milieu côtier et des règles définies par la loi littorale.

La mise en compatibilité des 173 Zones d'Extension et Sites Touristiques (ZEST) avec la loi de protection du littoral constitue à ce titre un enjeu majeur.

En outre, la cartographie foncière doit être nécessairement géo référencée avec un lien direct de système d'information littoral. Il est également chargé d'élaborer un rapport biennuel sur l'état du littoral, qui constitue, non seulement un outil de gestion mais surtout un outil de communication sur la GIZC (GRIMES S., 2012). Ce rapport donne une idée générale sur l'état environnemental, le bilan des occupations des zones réglementaires et celui des infractions.

## Le littoral algérien entre protection de l'environnement et les impératives du développement touristiques : enjeux et perspectives

**Le tableau N°04:** représente le plan du financement de la stratégie nationale de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

**Tableau N°04:** Le plan de financement de la stratégie nationale de GIZC (2015-2019)

Programme	Composante marine et littorale	X10 <sup>6</sup> Euros	Sources
Gestion intégrée des déchets	Amélioration des capacités humaines, institutionnelles et administratives pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée des déchets, créatrice d'emplois (wilayas côtières d'Annaba et El Tarf).	2,5	GIZ
Amélioration de la gouvernance environnementale de la biodiversité	Amélioration des instruments et des approches de la gouvernance de l'environnement visant à préserver la biodiversité (sites pilotes : deux wilayas côtières El Tarf et Annaba).	2	GIZ
Appui au plan national climat	Lutte contre les CC dans la zone côtière (les acteurs algériens disposent de capacités améliorées et d'instruments pour la mise en œuvre du plan national climat).	1.5	GIZ
Appui du PAPSE au programme de lutte contre les CC	Renforcement de la gouvernance climatique	1	UE
Appui du PASPE au programme littoral	Renforcement de la gouvernance côtière	4	UE
Total		11	

**Source:** MREE-PAP, RAC/PAM (2015).

Aussi le financement général de la stratégie nationale de la GIZC (2015-2019) au niveau national est de 11297,07 MDA et l'appui au financement international est de 11 millions Euros (MREE-PAP RAC/PAM, 2015).

### 4.2. Le cadre juridique

L'Algérie a promulgué plusieurs lois dont l'objet est d'encadrer juridiquement la protection de l'environnement, des espaces littoraux de la gestion des déchets urbains, et la protection de l'activité de pêche contre les différentes pressions..., etc. L'essentiel du cadre juridique est représenté par:

-La loi n°03-10 de 2003 qui vient en remplacement de l'ancienne loi n°83-05 du 5 février 1983. Cette loi a pour mission de mettre en place une politique nationale de l'environnement dans le cadre du développement durable. Elle fixe les principes fondamentaux et les règles pour une gestion de l'environnement visant à protéger, restructurer et utiliser au mieux les ressources naturelles, à restaurer les milieux endommagés, à empêcher et lutter contre toute forme de pollution et nuisance, à améliorer les conditions et la qualité de vie et enfin à promouvoir une utilisation rationnelle des ressources naturelles disponibles.

-La loi établit des règles pour la protection de la diversité biologique, l'air et l'atmosphère, l'eau et les milieux aquatiques, les terres et le sol, les milieux désertiques, la mer et le cadre de vie. Aussi, a-t-elle fixé les règles pour la protection contre les nuisances (substances, chimiques, sonores).

-La loi relative à la protection et à l'aménagement du littoral, dite "loi littorale" a été publiée au Journal officiel le 5 février 2002 dans le but de mettre en œuvre le cadre d'action permettant de développer une politique nationale de protection du littoral. Cette loi stipule notamment: qu'il est interdit de porter atteinte à l'état naturel du littoral; que l'occupation et l'utilisation de sols littoraux doivent préserver les espaces terrestres et marins remarquables ou nécessaires au maintien des équilibres naturels, et enfin que toutes les communes littorales doivent être couvertes par un plan d'aménagement et de gestion de la zone côtière dénommée PAC<sup>6</sup> conforme à la loi.

Bien que la loi algérienne pour la protection générale de l'environnement ait été récemment renforcée et amendée et que plusieurs réglementations exécutives aient été développées, le pays ne dispose pas d'un long passé de législation environnementale efficace. En outre, le gouvernement a modifié toute la législation dans ce domaine en adoptant le principe du « pollueur-payeur » et en encourageant les pratiques de saine gestion des zones industrielles. À titre d'exemple, l'article 18 de la loi 2002 relative à la protection et la valorisation de littoral stipule que « les règles nouvelles qui entrent en vigueur sont très sévères, comme l'atteste l'instauration d'une bande de 300 mètres à partir de la limite du trait de côte (Art 18). Le législateur Algérien a promulgué une armada de lois sur l'investissement en général et celui de l'investissement touristique en particulier (SLIMANI Abdelghani, 2020), on cite à titre d'exemple ; l'ordonnance N° 08-04 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'état destinés à la réalisation des projets d'investissement situés à l'intérieur des ZET, Décret exécutif N° 09-152 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'état destinés à la réalisation de projets de l'investissement, loi N°11-11 relative à la loi de finances complémentaire de l'année 2011 modifiant et complétant l'Ordonnance 08-04, Ordonnance N° 15-01 du 23 juillet 2015 portant loi de finance complémentaire pour 2015, Décret exécutif N°06-325 fixant les règles de construction et d'aménagement des établissements hôteliers, loi N° 03-03 du 17 février 2003 relative au ZEST.

#### **4.3. Les aires marines protégées en Algérie**

Les aires marines protégées de l'Algérie constituent une étape très importante pour protéger sa biodiversité et ses ressources naturelles, qui sont constituées de (MATET, 1997) :

-Trois parcs nationaux (El Kala, Gouraya, Taza) possèdent une portion littorale, mais leurs milieux marins ne bénéficient pas d'une protection significative présentée dans le tableau ci-dessous;

-Cinq réserves naturelles: Béni Salah, Mergued, les Babors, les îles Habibas et la Macta (qui concerne les zones humides de la Sebkhah d'Oran).

En outre, plusieurs sites bénéficient de reconnaissances internationales:

-Un Réserve de la biosphère: parcs nationaux d'El Kala.

-Treize zones humides d'importance internationale (site Ramsar), La convention de Ramsar concerne la protection des zones humides littorales mais aussi continentales. Le nombre des

---

<sup>6</sup> Les PAC algériens correspondent à des Plans d'Aménagement Côtiers sectoriels comme préconisé dans la loi " littoral". Ce sont des instruments de planification urbaine. Ils diffèrent des PAC portés par le CAR/PAP, qui correspondent à la mise en place de programmes de gestion intégrée des zones côtières.

## **Le littoral algérien entre protection de l'environnement et les impératives du développement touristiques : enjeux et perspectives**

sites Ramsar excède 800 et la superficie totale des marais protégés dans le cadre de cette convention s'élève à plus de 500 000 km<sup>2</sup>.

**Tableau N°05:** les aires marines protégées dans les zones côtières Algériennes

Aires protégées			Wilaya	Superficie	Date de création	Particularités
Les Parcs Nationaux	Parcs côtiers	-Parc National d'El Kala	El Taref	8.000Ha	Décret n° 83-462 du 23-07-1983	-présences de 3 écosystèmes (forestier, lacustre et marin) -Englobe une zone humide unique en son genre, classée réserve de la biosphère en 1990 par le M.A.B
		-Parc National de Gouraya	Bejaia	2080Ha	Décret n°84-327 du 03-11-1984	-Unique station à Euphorbia dendroïdes
		-Parc National de Taza	Jijel	3807Ha	Décret n° 84-328 du 03-11-1984	-présence de la rare Sittelle Kabyle Particularité géomorphologique (grottes et falaises)

Source : MATET (1997) : « les aires marines protégées dans les zones côtières Algériennes », Algérie.

### **5. La stratégie de développement du tourisme en Algérie :**

Le développement du tourisme en Algérie repose sur une vision projetée à l'horizon 2030 par le Schéma directeur de l'aménagement touristique (SDAT), adopté en 2008 par le gouvernement en tant que référence politique et stratégique et constitue une feuille de route de l'Etat pour la mise en œuvre du tourisme (Alloui Linda Sabrina, 2012).

Le SDAT se base sur cinq dynamiques essentielles dont la mise en œuvre vise à :

- Accroître l'attractivité et la notoriété de la destination Algérie.
- Développer et rationaliser les investissements.
- Hisser les prestations touristiques au niveau des standards normalisés et internationaux (le plan Qualité Tourisme).
- Articuler la chaîne touristique autour d'un partenariat public-privé.
- Mobiliser un financement opérationnel nécessaire à l'investissement et à l'exploitation. La stratégie adoptée pour la mise en œuvre de cette politique se décline en deux étapes :

- **la période 2008-2015** : la phase d'**amorçage** avec la mise en place des différents instruments nécessaires.

- **la période 2015-2025** : la phase de **mise en tourisme** de l'Algérie (DIVECO, 2013).

L'Etat affiche sa vision du développement touristique national aux différents horizons à court, moyen et long termes dans le cadre du développement durable, afin de faire de l'Algérie un pays récepteur. Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2030 » est une composante du SNAT 2030 qui montre comment l'État compte assurer, dans un cadre de développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de durabilité écologique à l'échelle du pays tout entier pour les années à venir.

## **Conclusion :**

La plupart des populations qui habitent dans la bande littorale participe de façon directe ou indirecte à la modification des côtes. Ce qui influence sur l'environnement naturel. On sait que l'environnement marin est soumis non seulement aux fluctuations saisonnières et aux aléas climatiques mais aussi à la pression anthropique, à la dégradation des écosystèmes marins et à la surexploitation de ses ressources..., etc.

Les zones côtières algériennes sont caractérisées par la diversité de leur faune et de leur flore marine, et par la concentration de nombreuses ressources et opportunités exploitables. Cependant, elles sont confrontées, depuis plusieurs années, à divers types pollutions les rendant de plus en plus pauvre et infréquentable. Cet état de fait, s'est malheureusement le produit d'un développement anarchique des activités socioéconomiques. Malgré tous les efforts déployés par l'Etat dans ce domaine, à travers notamment les divers textes réglementaires et les différentes institutions créées pour cela, il n'en demeure pas point que le phénomène de la pollution continue à toucher de plein fouet les espaces littoraux à travers notamment une nouvelle industrialisation encore basée près des villes côtières et un développement assez important du tourisme..., etc. Tous ces nouveaux facteurs représentent les nouveaux enjeux et autres pour l'environnement côtier algérien.

D'une façon générale, il faut reconnaître que le développement socio-économique pour un pays est un cas favorable. Mais il faut sensibiliser les entreprises qui créent la pollution en général et les populations en particulier (les touristes) par la constitution des cadres de formation et de sensibilisation pour sauvegarder l'environnement côtier qui reste un problème majeur dans notre pays. Les priorités sont toujours économiques et sociales, il faut savoir que l'environnement en général et le littoral en particulier ne soient ni omis, ni oubliés, ni sciemment exclus (Kacemi M, 2006). La préservation de l'environnement côtier doit constituer la préoccupation de tous. L'article 34 de la loi littoral 2002 édicte que : « dans les zones littorales ou côtières sensibles ou exposées à des risques environnementaux particuliers et afin de mobiliser l'ensemble des moyens requis, il est institué un conseil de coordination côtière. La coordination et le fonctionnement de ce conseil sont fixés par voie réglementaire », dans ce cadre la gestion du littoral est indispensables pour avoir une gestion rationnel, équitable et durable.

L'Algérie doit alors mettre en place de sérieuse solution pour la gestion rationnelle des zones littorales, qui permettront de concilier les domaines économiques et écologiques. Conciliation passant parfois nécessairement par la protection d'espaces sensibles.

Le littoral est un espace convoité, la concurrence sur l'appropriation de son foncier et l'exploitation de ses ressources menacent l'équilibre de ses écosystèmes. La valorisation de ses potentialités pour le développement de l'activité touristique balnéaire s'est faite dans le cadre d'une vision socioéconomique sans prendre en charge la question paysagère ou environnementale. La prise en charge de l'élément naturel dans l'aménagement touristique n'a commencé que vers le début des années 2000, mais la mise en œuvre du cadre institutionnel et réglementaire formulé par les différents instruments reste difficile à appliquer sur le terrain (Kansab. O. 2014).

## **Le littoral algérien entre protection de l'environnement et les impératives du développement touristiques : enjeux et perspectives**

---

La faiblesse des outils de protection face aux décisions centralisées pour occuper le littoral et la faible conscience de la part des gestionnaires locaux à l'égard de la fragilité des écosystèmes côtiers rendent difficile une mise en tourisme intégré et durable de l'espace littoral. Les ZET, la GIZC et leur POS, PDAU gagnent à être révisés pour mettre à jour des changements naturels et adapter les aménagements au cadre naturel et au nouveau contexte économique.

Une coordination entre les différents secteurs intervenant sur le territoire est plus que jamais nécessaire pour une gestion intégrée et durable, indispensable pour répondre aux aspirations des estivants dans leur quête d'un cadre naturel beau et équilibré, avec un service d'accueil touristique de qualité et accessible aux différentes catégories sociales.

Maintenant que le constat est établi, nous proposons quelques mesures pour l'aménagement du tourisme en Algérie dans le cadre stratégique, qui peut jouer un rôle précurseur ou modèle dans la perspective de l'aménagement et le développement de l'activité touristique :

- Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique,
- Impulser par un effet d'entraînement, les autres secteurs économiques (l'agriculture, le BTPH, industrie, artisanat, services),
- Combiner la promotion du tourisme et l'environnement,
- Promouvoir le patrimoine historique, culturel,
- Améliorer durablement l'image de l'Algérie.

### **Référence bibliographique :**

#### **Ouvrage:**

- Akli M.A. (2007). *la réglementation algérienne des établissements classés » Sécurité industrielle des risques majeurs « SIGRM 07 »*. Hassi Messaoud: édition MATE.
- Attané, courbage. (2003). *la démographie en méditerranée, situation et projections* . OMT-plan bleu.
- DATAR. (2004). *construire ensemble un développement équilibré du littoral: étude prospective*. La documentation Française. Paris: édition MAE/DCI-Labo IV-2003.
- Grimes S. (2004). *Biodiversité marine et littorale Algérienne*. Alger: Édition Djazir.
- GRIMES S. (2012). *rapport sur la Stratégie Nationale relative à la Gestion Intégrée des Zones Côtères en Algérie /Biodiversité marine et conservation des habitats côtiers remarquables*. Alger: Édition MATE-PAP RAC.
- Maghfour Kacemi M. (2004). *Recommandations pour l'élaboration des PDAU et des POS dans les zones littorales* . Alger: Édition Dar El Gharb.
- United Nations Environnement Programme Méditerranéen action plan. (2017). *Retour d'expérience en matière de suivi et d'évaluation environnementale des zones marines et côtières au sud de la Méditerranée. Cas de l'Algérie* . France: édition AM Plan Bleu.

#### **Articles dans une revue scientifique:**

- SLIMANI Abdelghani. (2020). l'arsenal juridique et législatif du secteur touristique en Algérie entre contraintes et avantages. Etude comparative : Algérie –Tunisie. *Revue Afak Ilmia* ISSN : 1112-9336 , 12 (5).

#### **Communication lors d'une conférence:**

- MELHAOUIM. Et EL HAFIDL. (2008). Le littoral : subir, dire, agir. *Actes du colloque international pluridisciplinaire*. France: Lille.
- Tarik Ghodbani, Othmane Kansab et Abdelaziz Kouti. (2016). Développement du tourisme balnéaire en Algérie face à la problématique de protection des espaces littoraux. Le cas des côtes mostaganemoises. In <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.9305>

**Thèses universitaires:**

- Alloui Linda Sabrina. (2012). *Le développement du tourisme balnéaire en Algérie dans un contexte d'aménagement touristique et de développement durable : cas du littoral de la wilaya de Bejaia*. Thèse de doctorat en géographie et aménagement du territoire. Université des sciences et de la technologie HOUARI BOUMEDIEN. Algérie.
- BENHADDOU Khedidja Soumeya. (2017). *la pratique du marketing touristique dans la promotion de la destination Algérie*. Algérie: Thèse de doctorat en sciences commerciales, université d'Oran.
- Lakahal Farida. (2017). *l'environnement côtier en Algérie*. Algérie: Thèse de doctorat en sciences commerciales, Université d'Oran 2.
- Kacemi M., (2006). *protection du littoral en Algérie entre politique et pouvoirs locaux : le cas du pôle industriel d'Arzew (Oran)*, thèse de doctorat en science de la technologie d'Oran, p9.
- Kansab, O. (2014). *Le développement touristique durable en Algérie, le cas de Mostaganem*, Mémoire de magister en géographie, Tidjane B (dir), Université d'Oran, 216 p.
- SAAD Kahina, MESSAOUDENE Siham, (2018). *La pratique de marketing dans les établissements touristiques cas étude: les agences de voyage de la wilaya de Tizi-Ouzou*. Mémoire de master en marketing touristique et hôtelier. Algérie.

**Rapport :**

- DIVECO. (2013). *Programme d'appui à la diversification de l'économie en Algérie, Tourisme*, Programme financé par l'Union européenne.
- GRIMES S. (2014). *rapport sur la stratégie du développement du tourisme durable*. Algérie.
- GRIMES S. (2007). *Développement des stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes, Algérie indicateurs du développement du tourisme durable*. Alger.
- CNLA. (2005). *Rapport de présentation, Appui au Développement du Commissariat National du Littoral Algérien*. Algérie: Comité de pilotage Algérienne.
- MREE-PAP RAC/PAM. (2015). *La stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières en Algérie 2015-2030*. Alger: Appui PAMMedPartnership. UNESCO.
- MATE. (2014). *la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national*. Alger.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013 : *Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières en Algérie*, bilan et diagnostic, phase 1, synthèse, édition CAR/PAP, Algérie.
- MATET. (1997). *les aires marines protégées dans les zones côtières Algériennes*. Algérie.
- Nations unies. (2005). *la population urbaine en Algérie*.
- Missoumi M. A., Hadeid M. et Desponds D. (2019). *jeux d'acteurs et fragilisation de l'agriculture périurbaine dans l'agglomération d'Oran*. Algérie: études caribéennes.
- OMT. (2001). *Le tourisme dans le monde*.